

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010035592 (Part C EUR)

Objectifs et politique d'investissement

OPCVM de classification « actions internationales », le FCP a pour objectif de gestion, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence, MSCI Daily TR Net World en euro, dividendes nets réinvestis, en investissant dans des OPC (y compris les OPC cotés / ETF) exposés aux tendances structurelles liées au développement durable que sont la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles et le développement humain, et sélectionnés dans le cadre d'un processus d'investissement prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Aucune des thématiques d'investissement n'est structurellement privilégiée mais certains choix ponctuels sont réalisés selon les anticipations de la société de gestion.

Le FCP investira dans des OPC qui ont, pour 90% de la poche investie en OPC : le label d'Etat ISR ; ou respectent eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label : une réduction de 20% de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations ESG ou une note ESG supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins biens notées, ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC.

Les OPC retenus feront l'objet d'une due diligence complète s'appuyant sur les réponses à notre questionnaire propriétaire et nos échanges. Elle comprend : (i) l'évaluation de l'intégration des sujets extra-financiers au sein des sociétés de gestion et l'évaluation de leur politique d'engagement ; (ii) l'environnement opérationnel des OPC ; (iii) le processus d'investissement des OPC et la capacité à reproduire leurs performances, une analyse quantitative par rapport à ses pairs et/ou indicateur de référence, et le caractère durable du processus d'investissement.

Les ETF sont sélectionnés grâce à une due diligence portant sur des critères qualitatifs (nature de la réplique, structure réglementaire, etc.) et quantitatifs (TER, tracking error, etc.). Les OPC monétaires font l'objet d'une revue des documents et métriques suivantes : le prospectus, le rapport annuel audité, l'inventaire de portefeuille, le passif du fonds et les performances.

Par ailleurs, les OPC sélectionnés sont en ligne avec les standards de qualité du label belge Towards Sustainability pour au moins

75% de la poche investie en OPC. Pour la quote-part restante, ils respectent l'approche durable de l'article 8 ou 9 du Règlement SFDR.

Il est possible que le processus de sélection extra-financière entraîne une potentielle incohérence entre les stratégies extra-financières des fonds sous-jacents, du fait qu'ils peuvent disposer d'approches de prise en compte de critères ESG différentes (critères, analyses, pondérations ou objectifs mesurables différents).

Le FCP peut en particulier être investi : (i) entre 90 et 100% en OPC et OPC cotés/ETF spécialisés sur les tendances structurelles liées au développement durable, dont 80% minimum classés actions, et (ii) entre 0 et 10% en OPC et OPC cotés/ETF dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et en OPC « monétaires ».

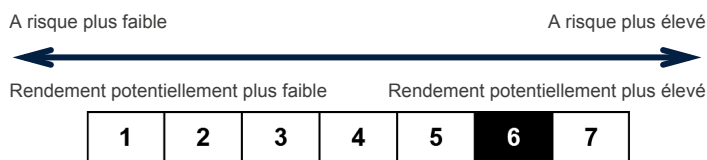
Par ailleurs, le FCP peut investir jusqu'à 50% maximum de son actif dans des OPC et OPC cotés/ETF spécialisés dans les pays hors OCDE (y compris les pays émergents) et 50% maximum de son actif dans des OPC et OPC cotés/ETF spécialisés sur les petites capitalisations (incluant les micro capitalisations). Le FCP pourra également être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum.

Le FCP peut par ailleurs intervenir sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gestionnaire pourra intervenir sur le risque d'action et de change, de manière discrétionnaire, et ces interventions pourront être effectuées à titre de couverture du portefeuille uniquement, principalement dans un objectif technique et d'ajustement du portefeuille. L'exposition globale, y compris via les instruments dérivés, sera limitée à une fois l'actif. L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité extra-financière du portefeuille.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 11h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette part est une part de capitalisation.

Recommandation : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions internationales.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,49%
--------------------------------------	-------

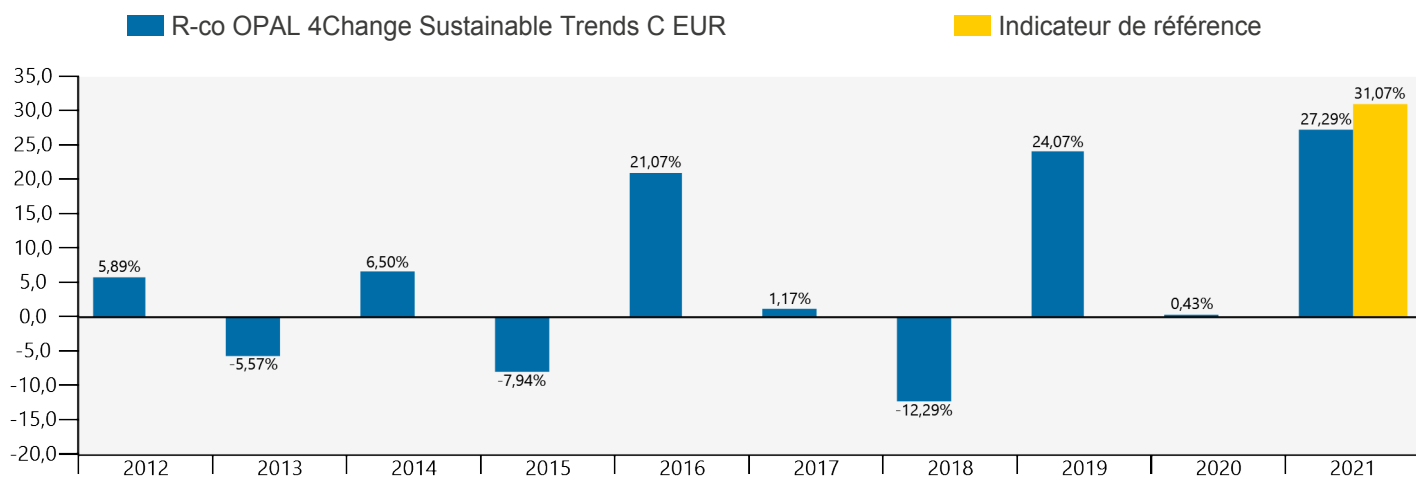
Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 2004.

La Part a été créée le 05/01/2004.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Depuis le 09/04/2021, le processus de sélection des valeurs suit des règles de gestion internes formalisées et intègre une analyse extra-financière des sociétés sous leurs aspects ESG. Les performances antérieures à cette date ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Cet OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.